

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 11 Présents 7 Votants 11	L'AN DEUX MIL NEUF Le LUNDI 29 JUIN à 20 H 30
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation 24/06/2009	Étaient présents : MM. LEBAR DECROIX TOUBOUL Mme DE GAVRE MM. LOMMIS JOUIN Mme DORNIER Absents excusés : Mme SUILLEROT pouvoir à M. LEBAR Mme SEIGNEUR pouvoir à Mme DORNIER Mme MILWARD pouvoir à M. LOMMIS M. MASSARD pouvoir à Mme DE GAVRE Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
Date d'affichage 24/06/2009	
OBJET	Secrétaire de séance : Mme DE GAVRE

La séance est ouverte à 20 h 31.

Mme De Gavre est nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des réunions des 30 mars et 24 avril sont approuvés à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. le Maire dresse un bref historique du long processus de création d'une communauté de communes dans le pays de Montfort. Les incitations au regroupement étant de plus en plus fortes, il est envisagé de créer une communauté de communes *a minima*, qui disposerait pour ses ressources propres du produit d'une taxe additionnelle.

De la discussion qui suit cette présentation il ressort que le Conseil regrette que ce projet manque d'ambitions et d'éléments moteurs. Puisqu'il s'agit de délibérer de nouveau seulement sur le périmètre de la communauté de communes, le Conseil entend se prononcer mais en faisant valoir ses réserves et sa vigilance sur le projet tel que présenté sous sa forme actuelle, au besoin par un courrier aux maires concernés et au Préfet.

Vu les délibérations en date des 31 mai 2006, 4 juillet 2007 et 26 juin 2008 exprimant le souhait du Conseil municipal de la commune de demander au Préfet la reconnaissance du périmètre de la future communauté de communes du Pays de Montfort comprenant les 23 communes suivantes : Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Behoust, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Millemont, Montfort l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Thoiry, Le Tremblay-sur-Mauldre, Vicq et Villiers-le-Mahieu,

Vu la décision de la commune de Marcq, par sa délibération en date du 25 mars 2009, de rejoindre la communauté de communes « Cœur d'Yvelines »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa demande à M. le Préfet d'arrêter le périmètre de la future communauté de communes du Pays de Montfort comprenant 22 communes.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX / CONVENTION AVEC LE SIE

Vu le programme 2009 pour l'insertion des réseaux dans l'environnement,

Vu la délibération en date du 28 octobre 2008 du Conseil municipal

Vu la possibilité pour la commune d'obtenir une participation financière du Syndicat Intercommunal d'Électricité de Montfort-l'Amaury,

Considérant pour cela la nécessité de passer une convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée par le SIE dans le cadre des travaux d'enfouissement projetés.

ACCUEIL DES ENFANTS DE MAREIL AU CENTRE DE LOISIRS DE ST-RÉMY-L'HONORÉ

Jusqu'à présent, St-Rémy facturait aux familles l'accueil de leurs enfants à un tarif « extérieur ». St-Rémy souhaite régler par convention avec Mareil les modalités d'accueil des jeunes. Ce changement induirait une démarche administrative lourde pour Mareil, à qui incomberait la charge de récupérer la participation des familles. La question sera donc discutée avec St-Rémy. Pour en revenir au début de la séance de ce soir, la mise en commun des structures afin d'améliorer l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire serait un objectif tout à fait pertinent pour une intercommunalité.

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SMEUAPHM

Vu l'arrêté N° 189 en date du 11 mai 2009 des préfets des Yvelines et d'Eure-et-Loir autorisant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Étude, d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan - Montfort-l'Amaury, Vu l'article 6 de ces statuts qui précise que les communes indépendantes disposent d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ÉLIT Michel LOMMIS comme membre titulaire auprès du SMEUAPHM et Cécile MILWARD comme membre suppléant.

DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2009/2010/2011 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIE ET SES DÉPENDANCES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter du Conseil général une subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'Aide aux Communes et Structures Intercommunales en matière de Voirie et ses Dépendances.

La subvention s'élèvera à 81 340 € HT soit 70% du montant des travaux subventionnables de 116 200 € HT S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaires ou départementales pour réaliser les travaux qui figureront dans des fiches d'identification annexées à des délibérations futures, et conformes à l'objet du programme. S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge.

M. le Maire fait état d'une délibération du Conseil général qui prévoit qu'en cas d'utilisation de toute l'enveloppe de dépenses subventionnables (116 200 € HT) avant fin 2010, la commune pourra disposer en 2011 d'un montant de dépenses subventionnables supplémentaire de 30%.

M. Lommis propose que les conseillers recensent pendant l'été la liste des travaux à effectuer afin d'avoir une vision globale de l'état de la voirie communale. M. le maire ajoute que les prochaines opérations de ce programme pourront aisément être réalisées d'ici à fin 2010 si elles concernent la voirie strictement communale. En effet, le montage des opérations est plus long lorsqu'elles concernent la Grande rue (RD 191) qui est sous tutelle départementale.

DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2009/2010/2011 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIE ET SES DÉPENDANCES. 1^{RE} TRANCHE DE TRAVAUX.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme triennal de voirie 2009/2010/2011, une 1^{re} tranche de travaux composée de l'opération « trottoir sur la RD 191 ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au choix de l'opération, d'un montant prévisionnel de 21 590,00 € HT
DÉCIDE de solliciter du Conseil général une 1^{re} subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'Aide aux Communes et Structures Intercommunales en matière de Voirie et ses Dépendances.

Cette 1^{re} subvention s'élèvera à 15 113,00 € HT soit 70% du montant des travaux subventionnables de 21 590,00 € HT

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaires ou départementales pour réaliser les travaux qui figurent dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge.

TRAVAUX

Programme triennal de voirie : L'appel d'offres pour les travaux a été lancé mi-juin. Il regroupe la dernière opération du programme précédent (plateau devant la Maison du Village) et la première opération du programme actuel (réalisation d'un trottoir Grande Rue). L'ouverture des plis se fera dès la fin de l'appel d'offres le 16 juillet, pour une réalisation des travaux prévue à l'automne.

Enfouissement des réseaux aériens Grande Rue et Rue de Lettrée : L'appel d'offres lancé aux entreprises se termine le 9 juillet. Une option « allée des Violettes » est envisagée, en fonction des possibilités financières de la commune et de l'accord des riverains.

URBANISME

Révision du POS / Élaboration du PLU : Le Groupe Synthèse, bureau d'études retenu par la commune pour mener à bien ce projet, est à pied d'œuvre et présentera jeudi prochain l'avancement de la partie diagnostic, dont la conclusion reste en attente du « porter à connaissance » du préfet.

Le Conseil crée un groupe de travail « PLU » : MM. Lebar et Decroix, Mme Suillerot, MM. Touboul et Lommis, Mme Sadoc-Dornier et M. Massard.

Demandes d'autorisation d'urbanisme : Un point sur les dossiers en cours d'instruction est fait.

Contentieux : La commune a fait appel de la décision du tribunal administratif qui reconnaît à M. Maia des permis de construire tacites pour 5 maisons à Cheval Mort. Un recours gracieux de riverains est parvenu en Mairie. D'autre part, des refus de permis de construire ont été opposés par la Mairie pour la réalisation de 7 bâtiments de bureaux sur le même terrain.

La commune vient de produire un mémoire en réponse dans l'affaire l'opposant à la société Loticis (zone NA-UG de l'entrée Nord du village).

La SARL du Boissard a fait appel de la décision du tribunal administratif qui a conforté la commune dans sa décision de délivrer des certificats d'urbanisme négatifs pour des terrains situés le long de la RD 13 en limite de Bazoches.

ÉCOLES

École maternelle : La commission de sécurité a rendu un avis favorable après sa visite des locaux en juin.

Une enquête de gendarmerie est en cours après les dégradations du week-end de l'Ascension.

Un goûter est prévu avec les anciens ce mardi.

L'année scolaire s'achèvera jeudi.

École primaire de Bazoches : La commune est dans l'attente de nouvelles informations sur l'avancement du projet de nouvelle école.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) : Dans l'attente de l'avancement du projet du SIEED sur les colonnes enterrées (envisagées sur le parking du tennis), les colonnes « verre » et « papier » vont être prochainement transférées rue de l'Hirondelle.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Des marchés de travaux ont été attribués. En raison d'une diminution certaine de la consommation, les ressources du syndicat diminuent malgré la hausse du prix du mètre cube.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : Les horaires d'été de la piscine sont entrés en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre : Une manifestation à Versailles a réuni les Conseils municipaux en mai dernier. Il y avait malheureusement peu de Mareillois dans le cortège. La commune a adhéré à « Sauvons les Yvelines » ; la prochaine assemblée générale de cette association aura lieu le 7 juillet.

Projet de bibliothèque intercommunale : La position d'attente de la commune a été très bien comprise par les communes moteurs de ce projet. Mareil sera à nouveau interrogé sur une éventuelle participation à ce projet l'année prochaine.

Incivilités : Les dégradations diverses dans le village (école, aire de jeux pour enfants, square) sont inadmissibles et feront l'objet du « mot du Maire » dans la prochaine information municipale qui sera diffusée dans la semaine.

D'autre part, il est rappelé que les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie dont les propriétaires résident à Mareil doivent être déclarés en Mairie et qu'ils doivent toujours être muselés quand ils sont à l'extérieur.

Voie verte : Exposé de M. Decroix. Les associations d'agriculteurs qui ont demandé à être associées à ce projet le trouvent « raisonnable ». La commune va répondre au projet proposé par le bureau d'études.

Animations : La fête des Voisins, la fête de la Musique et la fête du Village ont été des réussites. Pour ce qui concerne la fête de la Musique, M. le maire félicite les membres de la commission des Fêtes qui l'ont organisée, et espère qu'elle pourra être reconduite l'an prochain.

Ateliers de Mareil : En mai et juin ont été réalisés les opérations de grand nettoyage pour faire réapparaître l'ancien lavoir à l'extrémité de la rue de l'Hirondelle, d'élagage de la végétation le long de la rue du Moulin de l'Hirondelle et de démolition de l'escalier extérieur en bois de la mairie devenu dangereux. M. le maire remercie vivement les participants à ces ateliers qui permettent d'améliorer le cadre de vie des Mareillois.

Il remercie également M. Legendre pour le nettoyage du tombeau du square et pour ses travaux et activités à l'école maternelle.

La séance est levée à 23 h 05.